



Travailler en synergie avec les autres élus

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
vise à présenter aux élus
les moyens d'un travail
transversal avec leurs
homologues d'autres
collectivités (quelle que
soit leur strate), avec
les parlementaires, et
avec les partenaires
institutionnels.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Collaborateur politique

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le redécoupage du mille-feuille territorial opéré par la loi NOTRe implique de mieux appréhender les relations avec les autres collectivités – qu'il s'agisse de collectivités de même catégorie, ou de collectivités différentes – ainsi qu'avec les parlementaires (qui sont toujours vus comme un « relais des territoires » à Paris) et les autres partenaires institutionnels (Préfet, CAF, DASEN, etc.).

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus à leur nouvel environnement institutionnel
- Favoriser la fluidité dans les relations avec les partenaires
- Mutualiser les « bonnes pratiques »

PROGRAMME DE LA FORMATION

La prise en compte du nouvel environnement institutionnel

Sensibiliser les partenaires institutionnels à la nécessité de travailler en commun

Intéresser ses parlementaires aux problématiques du territoire